

NATIONS UNIES

# Assemblée générale

CINQUANTIÈME SESSION

*Documents officiels*

BUREAU

6e séance

tenue le

jeudi 30 novembre 1995

à 9 h 30

New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 6e SÉANCE

Président : M. FREITAS do AMARAL  
(Président de l'Assemblée générale)

## SOMMAIRE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CINQUANTIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR (suite)

Renvoi du point 164 de l'ordre du jour

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/BUR/50/SR.6  
7 février 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

95-82544 (F)



/...

La séance est ouverte à 9 h 45.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CINQUANTIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR (suite)

Renvoi du point 164 de l'ordre du jour

1. Le PRÉSIDENT rappelle qu'à sa 2e séance, le Bureau a décidé de surseoir à l'examen de sa recommandation relative au renvoi du point 164 de l'ordre du jour intitulé "Normalisation de la situation de l'Afrique du Sud", en attendant l'issue des négociations.
2. Le représentant de l'Afrique du Sud a demandé à prendre la parole devant le Bureau en vertu de l'article 43 du règlement intérieur.
3. À l'invitation du Président, M. Jele (Afrique du Sud) prend place à la table du Bureau.
4. M. JELE (Afrique du Sud) dit que, depuis la 2e séance du Bureau, il a consulté toutes les parties intéressées en vue de trouver une solution et celles-ci sont parvenues à un accord sur la procédure à suivre. Il a été convenu qu'étant donné l'importance que revêt le point 164, il fallait l'examiner en séance plénière. La question étant renvoyée pour examen en séance plénière à l'Assemblée, le Président de celle-ci invitera les membres de la Cinquième Commission à lui présenter dans des délais précis des observations sur l'application du projet de résolution au titre du point 164 de l'ordre du jour. Une fois que l'Assemblée, en séance plénière, aura pris connaissance de ces observations, elle se prononcera sur le projet de résolution.
5. M. REYN (Belgique), parlant au nom de l'Union européenne, dit qu'en raison de la complexité de la question, il a fallu tenir de nombreuses consultations. Les membres de l'Union européenne appuient pleinement la solution de compromis présentée par le représentant de l'Afrique du Sud.
6. M. BELHIMEUR (Algérie), M. BAKALA (Congo), M. MUTHAURA (Kenya), M. AL-AWDI (Koweït), M. KITTIKHOUN (République démocratique populaire lao), M. ERDENECHULUUN (Mongolie), M. PETRESKI (ex-République yougoslave de Macédoine) et M. SALLAM (Yémen) appuient également cette solution de compromis.
7. Mme WILMSHURST (Royaume-Uni) dit que sa délégation, qui a demandé au Bureau, à sa 2e séance, que l'examen du renvoi du point 164 de l'ordre du jour soit différé de quelques jours, appuie pleinement le compromis auquel le Bureau est arrivé.
8. M. WANG Xuexian (Chine) dit qu'étant donné le contexte historique particulier qui explique les arriérés accumulés par l'Afrique du Sud et les efforts en cours pour bâtir une nouvelle Afrique du Sud, sa délégation comprend les raisons qui incitent à demander l'annulation des arriérés. Par conséquent, elle approuve la proposition tendant à renvoyer pour examen, en séance plénière, le point 164 et espère que l'Assemblée générale prendra les décisions qui conviennent.

9. M. LEGAL (France) souscrit à la déclaration que le représentant belge a faite au nom de l'Union européenne et est pleinement satisfait de la formule de compromis. Le bien-fondé de la demande sud-africaine n'a jamais été mis en question. Cependant, il s'agit d'une question sans précédent et l'Assemblée générale doit indiquer au Secrétariat la façon dont il faudra procéder à l'opération comptable. Les conseils que la Cinquième Commission fournira sur les détails techniques de cette opération permettront de prendre une décision appropriée en séance plénière.

10. Le PRÉSIDENT, faisant le résumé de ce qui a été convenu lors des consultations, dit que l'importance du point 164 justifie son examen direct par l'Assemblée en séance plénière. Vu la complexité de la question, il conviendrait que la Cinquième Commission, en accord avec le Secrétariat, présente à la séance plénière des observations techniques sur la mise en oeuvre du projet de résolution qu'adoptera l'Assemblée générale pour annuler les arriérés de l'Afrique du Sud au titre de la période allant du 30 septembre 1974 au 23 juin 1994. Le Président de la Cinquième Commission sera invité à transmettre les observations de la Cinquième Commission au Président de l'Assemblée générale le 12 décembre 1995 au plus tard afin de permettre à l'Assemblée de se prononcer sur la question le 15 décembre 1995.

11. Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale qu'étant donné son importance, le point 164 de l'ordre du jour soit examiné en séance plénière, étant entendu que du fait de la complexité de la question au plan financier, la Cinquième Commission sera invitée à présenter des observations techniques concernant la mise en oeuvre de tout projet de résolution qui sera soumis pour décision à l'Assemblée générale en séance plénière.

12. Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale que la Cinquième Commission présente ses observations techniques d'ici le 12 décembre 1995.

La séance est levée à 10 h 5.